



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2019

Saint-Lin-Laurentides, le 10 juin 2019 – À l’occasion de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de juin 2019, la Ville de Saint-Lin-Laurentides a eu l’occasion de traiter de divers sujets, dont voici les points saillants.

Communautaire

En attendant l’aménagement de la bibliothèque temporaire, la Ville a autorisé le renouvellement des ententes de prêts de livres avec les bibliothèques partenaires, soit Saint-Esprit, Sainte-Julienne, Saint-Calixte, Saint-Roch-de-l’Achigan, Sainte-Sophie, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne et Mascouche.

Le conseil municipal a également octroyé une subvention de 500 \$ à la Fondation québécoise du cancer, dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l’organisme.

Administration

Afin de mieux desservir la population âgée de Saint-Lin-Laurentides, la Ville a renouvelé son entente avec le CISSS pour les services d’infirmière en milieu rural. Le service, offert précédemment aux 55 ans et plus, est maintenant accessible aux 50 ans et plus, bonifiant ainsi les services de santé offerts sur le territoire.

Le conseil municipal a autorisé la signature de deux protocoles d’entente afin de permettre aux promoteurs des projets *Le Plateau phase III* et *Seigneurie Villemory phase IV* de réaliser les infrastructures desdits projets.

Le Règlement 621-2019 modifiant le *Règlement numéro 538-2016 concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d’imprimés* a été adopté. La modification indique que toute vente sur les places publiques et dans les rues est prohibée. Les commerces exploités légalement ont toutefois le droit d’étaler des objets à l’extérieur de leur bâtiment, comme complément de leur commerce.



SAINT-LIN-LAURENTIDES
Une ville... à la campagne

Voirie

Un mandat a été octroyé à l'ingénieur de la MRC de Montcalm afin qu'il prenne en charge la surveillance de chantier de certains travaux majeurs de réfection d'infrastructures sur le territoire.

L'installation d'un luminaire au coin de la rue Saint-Stanislas et de la rue Hayes a également été autorisée, améliorant ainsi la sécurité dans le secteur.

-30-

Source : Élixa-Ann Sourdif
Directrice aux communications, aux événements spéciaux et aux organismes
450 493-3130, poste 7290
e.sourdif@saint-lin-laurentides.com